



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6430<sup>e</sup>** séance

Mardi 23 novembre 2010, à 10 h 15  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Sir Mark Lyall Grant . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M <sup>me</sup> Čolaković
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Dunlop
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Araud
	Gabon . . . . .	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon . . . . .	M. Kodama
	Liban . . . . .	M. Salam
	Mexique . . . . .	M. Puente
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> OGWU
	Ouganda . . . . .	M. Mugoya
	Turquie . . . . .	M. Apakan

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, à qui je donne maintenant la parole.

**M. Pascoe** (*parle en anglais*) : Nous traversons actuellement une période délicate qui décidera de la reprise ou non des pourparlers de paix entre les Israéliens et les Palestiniens. La persistance de l'impasse diplomatique depuis la fin, le 26 septembre, du moratoire sur la construction de nouvelles colonies de peuplement est inquiétante. Nous pensons que la reprise des pourparlers est d'une importance cruciale. Nous nous efforçons toujours de ramener les parties à la table des négociations. Le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, a rencontré la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M<sup>me</sup> Clinton, le 11 novembre. Des discussions entre les États-Unis et les parties sont en cours.

Des consultations ont également eu lieu dans la région pour appuyer ces efforts. Le Comité de suivi de la Ligue des États arabes sur l'Initiative de paix arabe a reporté la réunion dont il avait convenu à Syrte pour laisser davantage de temps aux efforts diplomatiques. De hauts représentants égyptiens ont rencontré le Président Abbas à Ramallah, le 29 octobre, puis le Premier Ministre Nétanyahou, le 5 novembre. Le 20 novembre, le Président Abbas s'est entretenu avec le Président Moubarak au Caire et avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amr Moussa. Les efforts déployés par les États-Unis pour relancer

les négociations sont arrivés à un point critique. Il est essentiel que les parties engagent un dialogue sérieux et accomplissent rapidement de réels progrès après la reprise des pourparlers, en vue de régler toutes les questions relatives au statut permanent. Les envoyés du Quatuor ont maintenu des contacts réguliers. Nous appuyons l'organisation rapide d'une réunion du Quatuor pour faire avancer le processus.

Il y a eu d'importants travaux de construction dans un certain nombre de colonies de peuplement depuis l'expiration du moratoire partiel. Il a également été annoncé que 1 300 logements seraient construits dans la colonie Har Homa à Jérusalem-Est, 32 logements dans la colonie de Pisgat Ze'ev à Jérusalem-Est dans le cadre d'un plan d'expansion de cette colonie par la construction de 220 logements supplémentaires, et 800 autres dans la colonie Ariel au cœur de la Cisjordanie. Dans sa lettre (S/2010/578) datée du 10 novembre, adressée au Président du Conseil de sécurité, l'Observateur permanent de la Palestine s'est dit préoccupé par l'impact de ces nouvelles activités de colonisation sur les perspectives de reprise des pourparlers.

Le Secrétaire général a fait part de sa préoccupation face à cette évolution de la situation au Premier Ministre Nétanyahou, lors de leur rencontre à New York, le 8 novembre. Nous demandons à Israël de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe en vertu de la Feuille de route de geler la construction de colonies de peuplement illégales et de ne pas exécuter de projets de construction de nouveaux logements. Dans sa déclaration du 21 septembre, le Quatuor a rappelé que les mesures unilatérales prises par l'une ou l'autre partie ne peuvent influencer sur le résultat des négociations et ne seront pas reconnues par la communauté internationale. Le Quatuor avait également réaffirmé plus tôt que l'annexion de Jérusalem-Est n'était pas reconnue par la communauté internationale et que le statut de Jérusalem est une question relative au statut permanent qui doit être réglée par voie de négociations entre les parties.

Le programme d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne continue de progresser régulièrement, conformément à la stratégie du Premier Ministre Fayyad. Mais cette stratégie exige un appui financier adéquat et durable. Le soutien récent et bienvenu apporté par les donateurs a amélioré la situation de trésorerie de l'Autorité palestinienne au cours du dernier mois. L'ONU engage néanmoins les

États Membres à trouver des ressources supplémentaires pour combler les lacunes existantes.

Pendant la période considérée, le nombre d'incidents violents enregistrés en Cisjordanie a diminué. Les forces de sécurité palestiniennes ont continué à maintenir l'ordre et à lutter contre l'extrémisme conformément aux obligations palestiniennes en vertu de la Feuille de route. Les forces de sécurité ont découvert une importante cache d'armes à Ramallah le 22 octobre. Au cours de la même période aussi, de nombreux militants ont été arrêtés, y compris un dirigeant du Jihad islamique. Une cellule de militants du Hamas a été arrêtée par les forces de sécurité palestiniennes à Ramallah le 17 novembre.

Les efforts internationaux visant à renforcer les capacités et les effectifs des forces de sécurité palestiniennes se poursuivent. Un sixième bataillon des forces de sécurité nationales palestiniennes a terminé sa formation en Jordanie le 10 novembre et sera bientôt déployé en Cisjordanie.

Pendant la période considérée, les forces de sécurité israéliennes ont mené 371 opérations en Cisjordanie qui ont fait 87 blessés chez les Palestiniens et 4 blessés parmi le personnel de sécurité israélien et qui ont mené à l'arrestation de 211 Palestiniens. Certains ont été placés en détention pour possession d'armes et d'autres parce qu'ils étaient membres de la branche politique du Hamas, y compris le Secrétaire du Conseil législatif palestinien.

Quinze attaques ont été menées par des Palestiniens contre des colons israéliens, au cours desquelles quatre Israéliens ont été blessés. Le 30 octobre, des coups de feu ont été tirés sur un véhicule israélien circulant près du village d'Al-Walajah au nord-ouest de Bethléem.

La récolte des olives a eu lieu pendant la période considérée. Des attaques de colons israéliens, notamment des incendies, le déracinement de milliers d'oliviers appartenant à des Palestiniens, des actes de vandalisme et le vol de matériel agricole et de semences ont été signalées presque tous les jours. Le nombre de ces attaques a été nettement plus important que lors des deux récoltes précédentes. Le 22 octobre, des colons israéliens ont profané un cimetière palestinien à la périphérie du village de Kfar Kadum en Cisjordanie. Il y a eu 29 attaques de colons israéliens contre des Palestiniens ou contre leurs biens, qui ont fait 14 blessés chez les Palestiniens.

La construction de la barrière, qui s'écarte de la Ligne verte, contrairement à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, se poursuit. Le nombre d'obstacles à la liberté de circulation en Cisjordanie est resté le même ces derniers mois et s'élève à environ 508.

Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, nous pensons qu'il est important de donner aux organisations internationales et à leur personnel plus largement accès à la Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza afin qu'elles puissent y mettre effectivement en œuvre leurs projets d'assistance. À cet égard, nous sommes préoccupés par le risque de diminution des possibilités d'accès entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie, qu'entraîneraient les changements proposés en ce qui concerne l'administration des points de passage.

À Jérusalem-Est, la situation dans le quartier de Silwan, près de la vieille ville, est tendue. Il y a eu des affrontements constants entre les colons et les résidents palestiniens. Le 25 octobre, des ordres d'expulsion ont été remis à huit familles vivant à Silwan, ce qui a provoqué des affrontements violents au cours desquels un enfant palestinien a été gravement blessé par une balle en caoutchouc.

La communauté humanitaire a réglé les derniers détails de son appel global pour 2011, en pleine concertation avec l'Autorité palestinienne. L'appel, qui sera présenté à Bruxelles le 30 novembre, énonce des stratégies humanitaires spécifiques pour répondre à des besoins essentiels à Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Nous exhortons les généreux donateurs à appuyer sans réserve cet appel global pour éviter une nouvelle détérioration des conditions de vie, en particulier dans les zones qui échappent au contrôle de l'Autorité palestinienne. Les habitants de Gaza et de la zone C de la Cisjordanie demeurent parmi les plus vulnérables.

Je vais à présent aborder la situation à Gaza. Au cours de la période considérée, des groupes de militants palestiniens ont tiré huit roquettes, notamment deux roquettes Grad, et 41 mortiers sur Israël depuis Gaza. Les forces de sécurité israéliennes ont mené 10 frappes aériennes et 23 incursions dans la bande de Gaza. Quatre militants palestiniens ont été tués, dont trois ayant été victimes d'assassinats ciblés perpétrés par les forces de sécurité israéliennes. Sans remettre en question le droit d'Israël à l'autodéfense

légitime et proportionnée, nous réitérons notre ferme opposition aux assassinats extrajudiciaires. Vingt civils ont été blessés pendant la période considérée, dont 12 pendant qu'ils ramassaient des gravats dans la zone réglementée le long de la clôture de délimitation. Trois Palestiniens sont morts accidentellement alors qu'ils travaillaient dans des tunnels servant à la contrebande. Escalade inquiétante, des groupes de militants palestiniens ont tiré quatre obus de mortier au phosphore sur Israël le 19 novembre. Israël a depuis lors procédé à trois frappes aériennes contre des tunnels situés le long du point de passage de Rafah et contre un camp d'entraînement de militants. Nous continuons de condamner les tirs de roquettes, qui mettent en danger les civils de manière indiscriminée et doivent cesser. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue, et à respecter le droit international humanitaire.

Le 21 octobre, une très forte explosion s'est produite près de Rafah, faisant une douzaine de blessés parmi les civils palestiniens et causant des dégâts matériels considérables. Le Hamas a par la suite admis qu'il s'agissait d'une explosion accidentelle survenue à l'intérieur d'un camp d'entraînement de militants. Le 10 novembre, un essai de tir de missile terre-mer a été effectué par des militants palestiniens au-dessus d'un quartier palestinien de Gaza densément peuplé. Je renouvelle ma profonde préoccupation face à toutes les activités militaires qui mettent la vie des civils en danger ou qui visent les populations civiles.

La priorité de l'ONU reste la reconstruction d'une économie gazaouie viable dans le cadre de la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Cela prendra du temps, mais une série de mesures importantes peut amorcer le processus, notamment la reprise des exportations, la libre circulation des personnes de et vers Gaza, ainsi que la présence de l'Autorité palestinienne aux points de passage. Ces mesures sont autant d'avancées à portée de main qui sont absolument essentielles au relèvement de Gaza sur le long terme. L'accès aux terres agricoles le long de la frontière de Gaza et aux zones de pêche actuellement interdites est un élément important pour la reprise économique, de même que la relance de l'industrie du bâtiment, en raison des effets multiplicateurs que ces activités ont sur tous les autres secteurs.

La décision prise, le 20 juin, par le Gouvernement israélien concernant Gaza a constitué une avancée positive et bienvenue, mais elle n'est pas

encore pleinement mise en pratique. L'ONU continue d'œuvrer à la fois pour accroître le volume de ses travaux de reconstruction dans la bande de Gaza et pour en accélérer la cadence de réalisation. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont à présent reçu l'autorisation écrite d'Israël d'entreprendre des programmes de travaux pour un budget d'environ 80 millions de dollars. Cependant, les procédures d'approbation et de mise en œuvre restent lentes et bureaucratiques. La capacité aux points de passage est vitale. Comme indiqué lors du dernier exposé présenté au Conseil de sécurité (voir S/PV.6404), l'ONU conserve ses inquiétudes quant à la capacité du point de passage de Karni de faire entrer les volumes de blé indispensables. Nous prions Israël de faciliter l'entrée sans délai des matériaux de construction nécessaires à la réalisation des travaux prévus par l'ONU, et de permettre aux organismes du système de continuer à accroître le volume des travaux de reconstruction dans la bande de Gaza.

Pendant la période considérée, le nombre de camions de marchandises pénétrant dans la bande de Gaza a augmenté, passant d'une moyenne hebdomadaire de 940 au cours de la précédente période à 1 026, sachant qu'en juin, avant l'annonce des nouvelles mesures israéliennes, cette moyenne hebdomadaire était de 566. Toutefois, on est encore loin des 2 800 camions qui entraient dans Gaza chaque semaine en juin 2007.

La situation concernant l'eau et l'assainissement à Gaza est toujours catastrophique. Des fonds s'élevant à 15 millions de dollars ont été réunis pour le projet de traitement des eaux usées à Khan Younis, préparé par le PNUD et approuvé en mars. J'appelle les donateurs à contribuer au financement des 40 millions de dollars restants pour que le projet puisse être mis en œuvre.

Le point de passage de Rafah demeure ouvert aux convois humanitaires vers l'Égypte. Je note qu'il y a eu une bonne coopération entre tous les organes concernés pour permettre le départ de Gaza des pèlerins se rendant à la Mecque pour le pèlerinage annuel du Hadj.

Des représentants du Fatah et du Hamas se sont rencontrés à Damas le 9 novembre pour discuter de nouveau de la réconciliation palestinienne. D'après les informations, la réunion n'a donné aucun résultat. Nous continuons d'appuyer les efforts en faveur de la réconciliation palestinienne sous l'égide de l'Autorité

palestinienne légitime et dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine.

La date du 11 novembre a coïncidé avec le mille six centième jour de détention du sergent israélien Gilad Shalit. Nous renouvelons notre appel à sa libération immédiate. Les agents humanitaires doivent avoir accès à lui sans conditions. À priori, il n'y a eu aucun progrès dans les efforts pour obtenir sa libération contre la remise en liberté d'environ 9 000 prisonniers palestiniens détenus dans des prisons israéliennes.

La situation dans le Golan syrien occupé est restée stable, bien que les activités de peuplement se poursuivent. Le 2 novembre, le Gouvernement israélien a encouragé de nouvelles implantations en annonçant qu'il allait donner gratuitement 140 parcelles de terrain d'un dunum à des colons israéliens pour qu'ils y construisent de nouveaux logements. Par ailleurs, la Knesset a adopté hier une loi aux termes de laquelle la rétrocession de tout territoire occupé à Jérusalem-Est ou dans le Golan syrien en cas de règlement politique sera soumise à l'approbation de la majorité des deux-tiers ou, à défaut, à un référendum national.

Je n'évoquerai pas la situation au Liban à la présente séance, puisque le Coordonnateur spécial pour le Liban, M. Michael Williams, et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Atul Khare, l'ont abordée en détail la semaine dernière

lorsqu'ils ont présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/565) sur l'application de la résolution 1701 (2006).

Au cours de la période qui s'annonce, nous devons nous attacher à obtenir la reprise des pourparlers directs entre les parties et à favoriser l'instauration sur le terrain d'une atmosphère propice à des progrès rapides et concrets dans ces pourparlers, notamment par un gel des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas doivent faire preuve de clairvoyance et de leadership, s'élever au-dessus des obstacles internes et saisir cette chance de parvenir à une paix historique et durable. Le Secrétaire général reste déterminé à œuvrer avec les parties et avec ses partenaires internationaux pour que l'occupation, débutée en 1967, prenne fin; qu'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité soit proclamé; et qu'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient s'instaure, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 30.*